

Décision de la directrice de l'EPFLI Foncier Cœur de France

N°2021-41

Portant fixation définitive de prix, modalités et conditions d'acquisition de biens immobiliers

VU les articles L324-1 et suivants du Code de l'urbanisme ;
VU l'article L1211-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;
VU les articles L1311-9 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
VU les statuts de l'EPFLI Foncier Cœur de France ;
VU le règlement intérieur et d'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France et notamment son article II-4 ;
VU la délibération du Conseil municipal de FLEURY-LES-AUBRAIS en date du 21 décembre 2020 portant sur l'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France ;
VU la délibération du Conseil d'administration de l'EPFLI Foncier Cœur de France n°12 en date du 12 février 2021 approuvant le projet, les acquisitions foncières nécessaires à sa réalisation et les modalités du portage foncier ;
VU l'avis du Domaine sur la valeur vénale des biens en date du 15 mai 2019 ;
VU le courrier contenant offre d'achat adressé aux propriétaires en date du 1^{er} juin 2021 et leur accord écrit sur ce courrier en retour ;

CONSIDERANT que les conditions financières du mandat donné à l'EPFLI Foncier Cœur de France par la commune de FLEURY-LES-AUBRAIS sont respectées ;

LA DIRECTRICE DE L'EPFLI FONCIER CŒUR DE FRANCE

DECIDE d'acquérir les biens immobiliers en nature de bâtiment médico-social situés à FLEURY-LES-AUBRAIS (45400), ainsi cadastrés :

- Section AX numéro 831 lieudit « 10 RUE DU BOIS DE LA GLAZIERE » d'une contenance de 7 995 m² ;

FIXE le prix d'acquisition à UN-MILLION-DEUX-CENT-CINQUANTE-MILLE EUROS (1 250 000 €) hors taxes soit un prix toutes taxes comprises de UN-MILLION-CINQ-CENT-MILLE EUROS (1 500 000 €).

DECIDE d'acquérir les biens immobiliers en nature de parc arboré et parkings situés à FLEURY-LES-AUBRAIS (45400), ainsi cadastrés :

- Section AX numéro 12 lieudit « CLOS DE LONGUEVE » d'une contenance de 270 m² ;
- Section AX numéro 63 lieudit « CLOS DE LONGUEVE » d'une contenance de 402 m² ;
- Section AX numéro 64 lieudit « CLOS DE LONGUEVE » d'une contenance de 408 m² ;
- Section AX numéro 82 lieudit « CLOS DE LONGUEVE » d'une contenance de 674 m² ;
- Section AX numéro 84 lieudit « CLOS DE LONGUEVE » d'une contenance de 221 m² ;
- Section AX numéro 89 lieudit « CLOS DE LONGUEVE » d'une contenance de 527 m² ;
- Section AX numéro 248 lieudit « CLOS DE LONGUEVE » d'une contenance de 317 m² ;
- Section AX numéro 452 lieudit « CLOS DE LONGUEVE » d'une contenance de 870 m² ;
- Section AX numéro 778 lieudit « CLOS DE LONGUEVE » d'une contenance de 15 m² ;
- Section AX numéro 784 lieudit « CLOS DE LONGUEVE » d'une contenance de 178 m² ;
- Section AX numéro 785 lieudit « CLOS DE LONGUEVE » d'une contenance de 243 m² ;
- Section AX numéro 812 lieudit « CLOS DE LONGUEVE » d'une contenance de 226 m² ;
- Section AX numéro 814 lieudit « CLOS DE LONGUEVE » d'une contenance de 247 m² ;
- Section AX numéro 904 lieudit « CLOS DE LONGUEVE » d'une contenance de 477 m² ;
- Section AX numéro 906 lieudit « CLOS DE LONGUEVE » d'une contenance de 890 m² ;
- Section AX numéro 908 lieudit « CLOS DE LONGUEVE » d'une contenance de 585 m² ;
- Section AX numéro 910 lieudit « CLOS DE LONGUEVE » d'une contenance de 676 m² ;
- Section AX numéro 912 lieudit « CLOS DE LONGUEVE » d'une contenance de 518 m² ;

FIXE le prix d'acquisition à DEUX-CENT-TRENTE-MILLE EUROS (230 000 €) hors taxes soit un prix toutes taxes comprises de DEUX-CENT-SOIXANTE-SEIZE-MILLE EUROS (276 000 €).

DECIDE d'acquérir les biens immobiliers en nature de deux maisons d'habitation situés à FLEURY-LES-AUBRAIS (45400), 27, rue Condorcet et 62, rue des fossés, ainsi cadastrés :

- Section AX numéro 399 lieudit « 27 RUE DE CONDORCET » d'une contenance de 486 m² ;
- Section AX numéro 468 lieudit « 62 RUE DES FOSSES » d'une contenance de 339 m² ;

FIXE le prix d'acquisition à CENT-VINGT-MILLE EUROS (120 000 €).

DIT que les frais des actes authentiques qui constateront ces opérations sont à la charge de l'EPFLI Foncier Cœur de France.

Fait à Orléans
Le 27/07/2021

Sylvaine VEDERE
Directrice de l'EPFLI Foncier Cœur de
France

Affichée le 27/07/2021